



## Article n° 4 de la série de l'OSAV sur les contrôles « Protection des animaux » chez la volaille

### Programme prioritaire 2021-2023 : focus sur la manière de traiter les animaux malades et blessés

**Les volailles malades ou blessées doivent être soignées d'une manière adaptée à leur état ou être mis à mort. C'est un principe de base de la législation sur la protection des animaux. Les personnes qui détiennent des volailles sont responsables de décider si des soins ou traitements se justifient. Sinon, les animaux malades ou blessés doivent être mis à mort immédiatement. Dans le cadre du programme prioritaire, la manière de traiter les animaux malades ou blessés ainsi que leur état sont à contrôler de manière approfondie.**

Cet article concerne les catégories d'animaux suivantes : **poulettes, poules pondeuses, poules parentales, poulets ou dindes**. La personne effectuant le contrôle va vérifier si les critères relatifs aux soins donnés aux animaux malades ou blessés et à leur mise à mort sont remplis. Cela se fait en posant des questions à la personne responsable des animaux, en prenant note de l'infrastructure, des instruments utilisés pour la mise à mort et des documents pertinents ainsi qu'en observant les animaux.

#### **Les animaux malades et/ou blessés sont hébergés, soignés et traités de manière appropriée**

**Compartiments sanitaires** : Les compartiments sanitaires dans lesquelles les volailles malades ou blessées sont séparées du troupeau et soignées deviennent de plus en plus courants et sont aussi recommandés. Mais mis à part pour les dindes, ils ne sont pas obligatoires. Lorsqu'un compartiment sanitaire est présent, il doit remplir les exigences de l'Ordonnance sur la protection des animaux. Pour les poules pondeuses par exemple, cela veut dire qu'un pondoire, des perchoirs et de la litière doivent être présents.

Dans le cas des dindes, un compartiment sanitaire doit être disponible, à moins qu'il n'y ait pas encore eu d'animaux nécessitant des soins particuliers. Dans ce cas, le détenteur doit pouvoir montrer comment les animaux malades ou blessés peuvent être séparés du troupeau.

**Possibilités d'occupation** : Les jeunes poules, les poules pondeuses et les poules parentales peuvent montrer des comportements anormaux tels que du picage de plume ou d'orteils. Afin de prévenir ces problèmes, des possibilités d'occupation doivent être à disposition dans le poulailler en tout temps (p. ex des pierres à picorer, des bottes de paille ou des filets remplis de foin). Si des animaux avec des blessures visibles sont présents le jour de l'inspection, il est important de pouvoir montrer quelles mesures ont été prises pour éviter que la situation ne s'aggrave. Ces mesures peuvent inclure des possibilités supplémentaires d'occupation, une consultation vétérinaire ainsi que les soins apportés aux animaux blessés (détention dans un compartiment sanitaire, traitement des plaies, etc.). Les animaux avec peu de chances de rétablissement doivent être mis à mort (voir ci-dessous).

**Troubles locomoteurs** : Chez les poulets de chair et les dindes, des troubles locomoteurs peuvent survenir. Les animaux qui boitent visiblement doivent être soignés ou mis à mort afin d'abrégier leurs souffrances. La personne effectuant le contrôle va compter le nombre d'animaux qui boitent visiblement ou qui sont incapables de se déplacer (voir tableau pour définition) qu'elle voit devant elle en faisant un aller-retour dans le poulailler. Le tableau ci-dessous décrit les animaux à prendre en compte. Ce chiffre est ensuite rapporté au nombre total d'animaux dans le poulailler :

$$\frac{\text{Nombre d'animaux qui boitent visiblement ou sont incapable de se mouvoir}}{\text{nombre d'animaux dans le poulailler}} \times 100 \%$$

*Exemple* : dans un poulailler avec 5'000 poulets, la personne effectuant le contrôle compte 2 poulets qui boitent visiblement et 1 poulet qui ne bouge pas après avoir été touché doucement avec le pied lors de son aller-retour. Le calcul suivant est donc fait :  $(3 / 5000) \times 100 \% = 0.06 \%$ . Comme le résultat

tat ne dépasse pas 0.1 %, ce critère est rempli. Si les animaux sont atteints d'une maladie qui affecte la locomotion tel que le rachitisme, il va de soi que de tels cas seront pris en compte si des mesures appropriées ont été mises en œuvre.

---

### Définitions

---

**Visiblement boiteux** : L'animal s'éloigne de la personne qui marche, mais se couche à nouveau après 2 ou 3 pas.

---

**Incapable de se déplacer** : L'animal ne se déplace pas lorsqu'on s'approche ou après avoir été doucement touché.

---

### Les animaux malades et/ou blessés sont mis à mort correctement



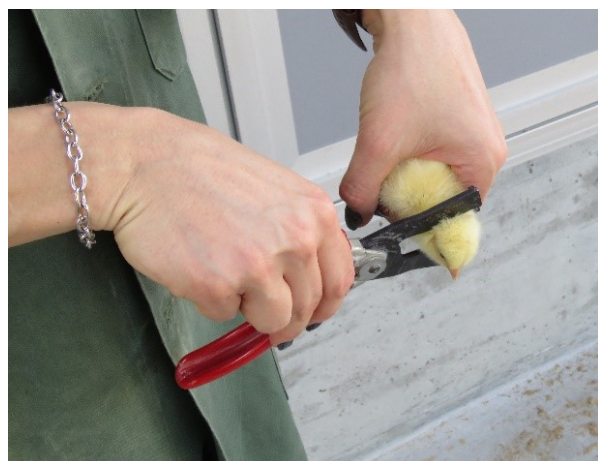
**Étourdissement** : Un coup ciblé et puissant sur la tête peut être utilisé pour étourdir les volailles jusqu'à 10 kg. Le coup doit être porté avec un objet dur, non tranchant, et adapté à la taille de l'animal. Les dindes de plus de 10 kg doivent être étourdis par percussion avec un pistolet non-perforant ou perforant. Photo : Aviforum

Les animaux malades, blessés ou chétifs pour lesquels les soins et les traitements ne se justifient pas car cela serait trop douloureux ou les chances de guérison sont trop faibles, **doivent être mis à mort immédiatement**. Lorsqu'un traitement est invisable pour des raisons économiques (p. ex. poulets de chair), les animaux malades, blessés ou chétifs **doivent aussi être mis à mort immédiatement**.

La mise à mort doit être faite correctement. L'animal doit d'abord être étourdis (voir image à gauche) avant d'être mis à mort par dislocation cervicale (voir images en bas). L'OSAV a publié une [fiche thématique](#) avec les méthodes de mise à mort conforme pour la volaille.

Le contrôleur va demander au détenteur d'expliquer la méthode de mise à mort utilisée. Pour ce faire, les outils utilisés à cette fin devront être montrés (ex : bâton en bois, pince de mise à mort). S'il y a un animal malade, blessé ou chétif dans le poulailler

lors du contrôle qui doit être mis à mort, la mise à mort peut être démontrée directement devant le contrôleur.



**Mise à mort** : la mise à mort doit se faire directement après l'étourdissement, une dislocation cervicale est la méthode la plus utilisée chez la volaille. Cela peut se faire avec une pince adaptée à la taille de l'animal (photo de gauche), ou à la main (photo de droite). Pour les volailles de plus de 5 kg, la dislocation cervicale ne peut pas s'effectuer à la main. Photos : Aviforum

### Des mesures sont prises si le taux de mortalité est trop élevé

Le jour du contrôle, la mortalité de la série dans le poulailler va être calculée comme suit :

$$\frac{\text{nombre d'animaux morts depuis la mise au poulailler}}{\text{nombre d'animaux mis au poulailler}} \times 100 \%$$

Le taux de mortalité au-dessus duquel des mesures doivent être prise est de 3 % pour les poulets de chair et les dindes et de 1 % par quatre semaines pour les jeunes poules, poules pondeuses et parentes. Si c'est le cas le jour du contrôle, le détenteur doit pouvoir montrer quelles mesures ont été prises. Une consultation vétérinaire ou des mesures appropriées et raisonnables prises en fonction de la situation (ex : ajout de ventilateurs en cas de mortalité élevée dû au stress thermique) sont des exemples. La documentation de ces mesures est importante (ex : notification dans fiche de production, rapport vétérinaire). L'accent est mis sur les mesures qui sont prises, et non sur le taux de mortalité. Donc même si le taux de mortalité est au-dessus du seuil, aucun manquement ne sera attribué si des mesures appropriées ont été prises.

Pour les quatre premières semaines de vie des poulettes, il y a une exception à ce critère étant donné que la mortalité est en général en dessus de 1 % durant cette période. Cela ne provoquera pas de manquement tant que les conditions de détentions et les pratiques de gestion sont optimales.

*Cet article a été publié dans le numéro de novembre 2020 de la Revue Aviculture Suisse.*

**Le programme prioritaire volaille** se déroule de 2021 à 2023. L'objectif est d'assurer la conformité de la détention des volailles sur les points suivants : la qualité de l'air, la densité d'occupation, la qualité de la litière, et la manière de traiter les animaux malades ou blessés.

Pour plus d'information et les versions en allemand / italien voir [lien](#)

La fiche thématique Protection des animaux N°16.1 sur **la mise à mort correcte des volailles** se trouve sur la même page sous « Informations spécifiques sur les poules ».